



Exchange Regulation

**COMMUNIQUÉ N° 1/2009  
DU 29 MAI 2009**

***Aspects prioritaires en matière de revue des comptes intermédiaires 2009***

I. ASPECTS PRIORITAIRES

La SIX Swiss Exchange envisage, lors de sa revue des comptes intermédiaires 2009, de surveiller plus spécifiquement l'application des dispositions IFRS suivantes (cette liste vaut par analogie pour les utilisateurs d'autres normes comptables reconnues):

*A. Évaluation des instruments financiers (IAS 39)*

Détermination correcte de la juste valeur des instruments financiers (hiérarchie d'évaluation selon IAS 39p48A), notamment en cas de marché inactif (IAS 39AG74 ss).

*B. Dépréciation d'actifs (IAS 36)*

Tenue des tests de dépréciation s'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier (IAS 36p12). Présentation correcte des informations relatives aux charges résultant des dépréciations selon IAS 34p17(b).

*C. Présentation des secteurs opérationnels (IFRS 8)*

Première adoption des dispositions d'IFRS 8, notamment dans le but d'identifier les segments pour lesquels une présentation est requise selon IFRS 8p11. Publication du résultat de la période par segment, du rapprochement ainsi que des changements survenus dans la présentation de l'information sectorielle selon IAS 34p16(g)(v).

*D. Adoption des dispositions sur les regroupements d'entreprises (IFRS 3 et IAS 27)*

Détermination correcte de la date d'acquisition et respect des dispositions de publication exhaustives d'IAS 34p16(i) sur les regroupements d'entreprises. En cas d'adoption anticipée d'IFRS 3R et IAS 27R, adoption pleine et entière des dispositions modifiées dans le respect des règles régissant la première adoption ainsi que des dispositions transitoires.

*E. Présentation du résultat global («comprehensive income») (IAS 1)*

Exhaustivité de la présentation selon IAS 1p81, soit dans un état unique du compte de résultat global, soit dans deux états, un compte de résultat séparé et un rapprochement entre le résultat de la période et le résultat global (IAS 34p8(b)).

## II. AUTRES INFORMATIONS

Vous trouverez de plus amples informations sur la présentation des comptes à l'adresse internet suivante:

[http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial_reporting_fr.html)

Les Communiqués de SIX Exchange Regulation sont disponibles sur internet en français, allemand et anglais:

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués_fr.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués\\_de.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués_de.html)

[http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués\\_en.html](http://www.six-exchange-regulation.com/publications/communiqués_en.html)